

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Electrical & Electronics Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7B3, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Télévisions en circuits fermées	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60HN-15CCTV/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60HN-15CCTV	<b>Date</b> 2015-07-09
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HN-307-67346	
<b>File No. - N° de dossier</b> hn307.E60HN-15CCTV	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-07-20</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Moore, Brian	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hn307
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3625 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HN-15CCTV/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HN-15CCTV

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

hn307E60HN-15CCTV

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn307

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc

La présente modification vise à changer la date de clôture, à répondre aux questions de l'industrie et à faire la mise à jour des Instructions uniformisées et conditions générales.

1) Sur la demande de proposition, Page 1:

Supprimer: L'invitation prend fin à 02:00 PM, le 14 juillet 2015  
Insérer: L'invitation prend fin à 02:00 PM, le 20 juillet 2015

=====

Q 1) Dans la DP, nous avons cherché où indiquer les prix de détail suggérés par le fabricant et nous avons lu au 4<sup>e</sup> paragraphe de la page 54 que vous alliez fournir le programme Excel pour faire cela, mais ce programme n'était pas inclus dans la trousse de soumission.

A 1) Le paragraphe auquel vous faites référence est l'annexe « J », qui décrit le processus d'élaboration de la liste de prix des produits qui se déroule après l'émission de l'offre à commandes. Le chiffrier Excel sera acheminé au détenteur de l'offre à commandes une fois que l'offre à commandes aura été émise. Veuillez vous référer à la partie 3, section 2, Élaboration de la liste de prix des produits du manufacturier.

Q 2) L'équipement proposé doit-il être conforme aux Normes sur le matériel brouilleur (NMB-003)?

A 2) Dans la présente demande de soumission, la conformité aux Normes sur le matériel brouilleur (NMB-003) n'est pas une condition obligatoire.

Q 3) En ce qui concerne le document entête du fabricant demandé aux termes des points 1 à 3 de 1.1.1 Critères techniques obligatoires : Faut-il que le Modèle 1 - Formulaire pour l'autorisation de l'offrant par le gestionnaire soit mis dans l'entête de chaque fabricant ou si vous avez besoin du document entête en tant que lettre d'autorisation distincte pour chaque fabricant?

A 3) Une fois que tous les renseignements demandés ont été fournis dans le modèle de document en Word, vous pouvez copier-coller toutes les données du modèle dans le document Word qui tient lieu d'entête pour votre entreprise. Le fait d'avoir à la fois l'entête de l'entreprise et toutes les données incluses dans le modèle Word fourni dans un seul document Word n'entrera pas en contradiction avec le point deux, qui précise que : « Les modèles de lettres d'autorisation du fabricant ne peuvent être modifiés d'aucune façon et ils doivent être utilisés intégralement ».

Q 4) Après avoir lu le dossier d'appel d'offres en français, nous aimerions avoir une confirmation quant à l'inclusion ou à l'exclusion de l'expédition dans notre proposition.

A 4) À la section 8 de la Partie 7 B de la version française de l'appel d'offres, Instructions d'expédition, on peut lire que les droits ne sont pas payés par le détenteur de l'offre à commandes. Ce qui est faux. Les droits doivent être payés par le détenteur de l'offre à commandes et ces montants doivent être inclus dans les produits offerts par l'intermédiaire de l'offre à commandes.

Q 5) Je gère les ventes de tous les produits vidéos sous la rubrique « Société mère », ce qui comprend les marques « ABC » et « XYZ ».

Ma question concerne les lettres d'autorisation et les noms de notre entreprise/de nos marques qui sont énumérés. Comme à la fois ABC et XYZ sont des propriétés exclusives de la société mère, devrions-nous fournir des lettres d'autorisation distinctes avec les noms des marques/des entreprises ou est-ce que « Société mère » est acceptable? Des lettres distinctes pour les marques prêteraient peut-être moins à confusion.

A 5) On encourage les sociétés mères qui comptent un grand nombre de divisions d'entreprise ou de marques à utiliser les noms uniques des divisions d'entreprise ou des marques comme « nom du fabricant » dans les modèles de lettre du commerçant. Cela est particulièrement utile lorsque le commerçant est autorisé séparément des divisions/marques qu'il fournit. Cela aura pour résultat de faire en sorte que les offres à commande seront

émises séparément pour chaque division ou chaque marque. Cela permet en outre de faire une évaluation et un classement justes et précis du nom de « fabricant » de chaque division ou marque.

Q 6) 01 Code de conduite et attestations - Offre

4. Les offrants doivent accompagner leur offre des éléments suivants :

la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du fournisseur;  
un formulaire de consentement dûment rempli et signé pour chacune des personnes inscrites sur la liste susmentionnée.

Un formulaire de consentements n'a pas été soumis avec la DP. Veuillez nous fournir ce formulaire ou nous indiquer pourquoi il ne serait pas nécessaire à cette étape.

A 6) Tous les offrants doivent soumettre avec leur offre un formulaire de déclaration complété. Ce formulaire est disponible via le lien fourni à la Partie 5 (voir ci-dessous) et peut-être soumis séparément, mais doit être soumis à la date de clôture à l'unité de réception des soumissions de TPSGC. Une liste des noms de tous les directeurs de l'offrant devrait être soumise avec l'offre mais pourrait être soumise à l'autorité de l'offre à commandes avant que l'offre à commande soit émise.

=====

(Version française uniquement)

**À la Partie 7B - Clauses des Contrats Subséquents, article 8 Instructions relatives à l'expédition – Livraison au point de destination**

Supprimer: droits non acquittés (RDA)

Insérer: FAB rendu droits acquittés (destination)

=====

**À la Partie 2 - Instructions À L'Intention Des Offerants, article 1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Supprimer: 2006 (2014-09-25) Standard Instructions - Request for Standing Offers - Goods or Services - Competitive Requirements

Insérer: 2006 (2015-07-03) Standard Instructions - Request for Standing Offers - Goods or Services - Competitive Requirements

=====

**À la Partie 7A - Offre À Commandes et Clauses du Contrat Subséquent, article 3.1 Conditions générales**

Supprimer: 2005 (2012-11-19) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services

Insérer: 2005 (2015-07-03) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services

=====

**À la Partie 7A - Offre À Commandes et Clauses du Contrat Subséquent, article 13 Ordre de priorité des documents**

Supprimer: 2005 (2012-11-19) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services

Insérer: 2005 (2015-07-03) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services

Supprimer: 2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne)

Insérer: 2010A (2015-07-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne)

Supprimer: 2010C (2013-06-27) Conditions générales - services (complexité moyenne)

Insérer: 2010C (2015-07-03) Conditions générales - services (complexité moyenne)

=====

## À la Partie 7B - Clauses des Contrats Subséquents, article 2.1 Conditions générales

Supprimer: 2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne)

Insérer: 2010A (2015-07-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne)

Supprimer: 2010C (2013-06-27) Conditions générales - services (complexité moyenne)

Insérer: 2010C (2015-07-03) Conditions générales - services (complexité moyenne)

=====

Supprimer:

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Insérer:

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### 5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms.

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

=====

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangées.